

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LANORAIE

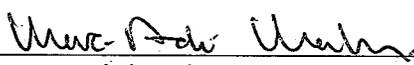
**RÈGLEMENT 139-2025 DÉCRÉTANT LA TARIFICATION PAR
COMPENSATION POUR LES SERVICES MUNICIPAUX POUR
L'EXERCICE FINANCIER 2025**

139-2025

CERTIFICAT D'APPROBATION ET/OU PROCESSUS D'ADOPTION

Règlement 139-2025 décrétant la tarification par compensation pour les services municipaux pour l'exercice financier 2025

1. Avis de motion et dépôt du projet de règlement	07-01-2025
2. Adoption du règlement (résolution 2025-01-015)	14-01-2025
3. Avis public et certificat de publication	16-01-2025
4. Entrée en vigueur	16-01-2025



Marc-André Maheu,
directeur général et greffier-trésorier



André Villeneuve, maire

RÈGLEMENT NUMÉRO 139-2025

Règlement 139-2025 décrétant la tarification par compensation pour les services municipaux pour l'exercice financier 2025

ATTENDU QUE les tarifs de compensation pour certains services municipaux doivent être prescrits par règlement selon le Code municipal du Québec et selon la Loi sur la fiscalité municipale;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné au cours de la séance tenue le 11 décembre 2024 et qu'un projet du présent règlement a également été déposé et présenté lors de cette même séance.

EN CONSÉQUENCE, de par le règlement 139-2025 ayant pour titre « Règlement 139-2025 décrétant la tarification par compensation pour les services municipaux pour l'exercice financier 2025 », le conseil municipal ordonne, décrète et statue ce qui suit :

ARTICLE 1 **Préambule**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 **Service d'enlèvement des matières résiduelles (déchets domestiques et organiques)**

- 200 \$ par unité de logement ou local

ARTICLE 3 **Service d'entretien assainissement et réseau d'égout**

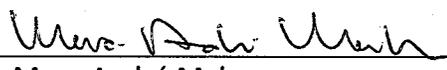
- 185 \$ par unité de logement ou local

ARTICLE 4 **Service de vidange de fosse septique**

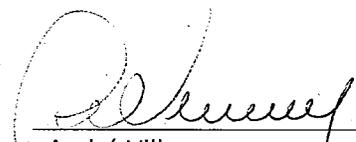
- 80 \$ par unité de logement ou local

ARTICLE 5 **Entrée en vigueur**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.



Marc-André Maheu,
directeur général et greffier-trésorier



André Villeneuve
maire

